

ASSEMBLÉE NATIONALE

FONDS D'INDEMNISATION CHLORDÉCONE PARAQUAT GUADELOUPE MARTINIQUE -
(N° 1543)

AMENDEMENT

N ° AS12

présenté par

Mme Manin, Mme Bareigts, M. Letchimy, Mme Pau-Langevin, Mme Battistel, Mme Pires
Beaune, M. Carvounas, M. Alain David, M. Juanico et M. Hutin

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.